

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 décembre 2008
(convocation du 8 décembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MOGA Alain (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Alain à Mme DESSERTINE Laurence (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Didier à Mme. LIRE Marie Françoise
M. FAVROUL J.Pierre à M. LABARDIN Michel (à partir de 11 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
Mme CAZALET A.Marie à M. BRON J.Charles (de 9 h 30 à 11 h)
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE J.Marc (jusqu'à 10 h 10)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. DAVID J. Louis (à partir de 10 h 50)
M. DELAUX Stéphan à Mme WALRICK ANNE (à partir de 12 h 50)
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. DELATTRE Nathalie à M. GAUTE Jean-Michel

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DELAUX Stéphan (à partir de 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia Mme TOUTON Elisabeth (à partir de 12 h 50)
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel (à partir de 12 h 05)
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
Mme LAURENT Wanda à M. LOTHaire Pierre (à partir de 12 h 45)
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max (à partir de 11 h 35)
M. PALAU J.Charles à M. SOLARI Joël (à partir de 13 h 20)
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Saint Médard en Jalles - Délégation de service public pour le compostage collectif de déchets verts - Avenant n°1 au Bail Emphytéotique Administratif et à la Convention d'Exploitation non détachable - Adoption - Signature - Autorisation

Monsieur MOULINIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2008/0273 du Conseil de Communauté du 30 mai 2008, la décision a été prise de retenir la société BTPS pour la délégation de service public du dispositif de compostage collectif de déchets verts.

Le dispositif contractuel a été notifié le 30 juin 2008 à la société BTPS. L'article 13 du bail emphytéotique administratif et la convention d'exploitation non détachable prévoient : "afin de faciliter le contrôle des engagements souscrits, M. Cassous es qualité au nom de la société BTPS s'engage envers la Communauté urbaine de Bordeaux à créer dans le délai de 3 mois (...) une société filiale qui reprendra tous les engagements pris aux présentes." Il était prévu dorénavant que cette reprise d'engagement ferait l'objet d'une délibération complémentaire du Conseil de Communauté.

De même le bail prévoyait qu'un avenant soit signé devant notaire pour acter de cette création de société dédiée.

Le preneur ayant fourni les pièces et les documents afférents à la constitution de la nouvelle société anonyme, « Société La Grande Jauge », il convient de prendre un avenant pour la substituer à la société BTPS, cette dernière devant aux termes du bail précité se porter caution solidaire de la nouvelle société.

Il convient également de profiter de cet avenant pour préciser l'article 4 relatif au loyer en ajoutant l'alinéa suivant :

« Le paiement annuel par le preneur devra être versé au 31 décembre de chaque année. »

De plus, il est proposé que la convention d'exploitation non détachable, constituant l'annexe 3 du B.E.A., fasse également l'objet d'un avenant n°1 pour :

- modifier le tableau des biens de reprise du matériel figurant à l'article 2.1.1.3 – équipements existants, afin qu'il corresponde à la valeur des équipements mis à la disposition du délégataire,

- ajouter l'annexe n°112 relative à la police d'assurance contractée par le délégataire. Dans le corps du texte de la convention d'exploitation non détachable il sera fait référence à cette annexe au paragraphe 5.3 Assurances :

« *L'exploitant contractera les assurances nécessaires (Annexe n°112) pour couvrir l'ensemble de ses responsabilités ...* »,

- préciser la rédaction de l'article « 3.1.2 Révision du prix » notamment sur le choix de l'indice INSEE comme suit :

« *La révision du prix unitaire initial du contrat est basée sur l'évolution de l'indice INSEE des prix des ménages à la consommation hors tabac.* Cet indice est intitulé « ensemble hors tabac des ménages » base 100 en 1998. Sa référence sur la parution du Moniteur est 4018E ensemble hors tabac des ménages ; sur le site de l'INSEE (www.insee.fr) il se trouve sous l'identifiant n°000641194 et s'intitule « indice des prix à la consommation – IPC – Ensemble des ménages – par secteur conjoncturel Métropole + DOM – Ensemble hors tabac. » Le reste de l'alinéa n'est pas modifié.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- Adopter les dispositions contenues dans l'avenant n°1 au Bail Emphytéotique Administratif ainsi que celle relatives à la convention d'exploitation non détachable y compris leurs annexes relatives,
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble de cet avenant n° 1 au bail et à la convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

M. MANGON s'abstient.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 DÉCEMBRE 2008

PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2008

M. DIDIER CAZABONNE